Vivendi : L'exigence d'un nouveau type de nationalisation

Yves Dimicoli

La stratégie Messier pour « Vivendi Universal » est un gigantesque fiasco. De 1998 à 2002, le groupe a racheté trente entreprises pour 100 milliards d'euros, aux Etats-Unis surtout. Au bout du compte, il se retrouve lesté d'une dette de quelque 30 milliards d'euros, multipliée par plus de quatre sur la période.



On le voit avec la gestion de l'eau, la mission de service public ne peut être concédée à des entreprises qui ne visent que la rentabilité financière

Cette expansion fébrile, Jean-Marie Messier l'a assurée en grande partie à crédit, avec la bénédiction de l'Etat, en surfant sur l'euphorie boursière, la « nouvelle économie », l'attraction des capitaux du monde entier par Wall Street, la « reprise américaine », le dollar. Il a fini par faire basculer Outre-Atlantique le centre de gravité-même du groupe à base française.

« *Le but ultime est clairement de faire de Vivendi Universal le leader mondial des média de l'avenir* » affirmait le PDG après avoir payé cash et en actions Vivendi le rachat pour plus de 10 milliards de dollars des actifs audiovisuels du groupe USA Networks. Pour devenir ainsi un acteur de la Motion Picture Association of America (MPAA), le très puissant lobby de l'industrie cinématographique hollywoodienne, J2M n'a pas hésité à montrer patte blanche : en nommant, à la tête de ses studios, un patron américain doté de pouvoirs exorbitants et d'un bon paquet d'actions, en proclamant que « *l'exception culturelle franco-française est morte* » !

Cette gestion libérale a été pleinement appuyée par l'Etat français qui aurait, dit-on, accordé d'importants avantages et facilités, notamment au plan fiscal (au moins 4,4 milliards d'euros de crédits d'impôt divers…). Aujourd'hui, le surendettement explose avec le freinage de la croissance et la chute des cours boursiers. Les capitalistes américains partie prenante, notamment la famille Bronfman, qui ont accepté d'être payés en actions Vivendi, se rebiffent. Ils ont fait pression sur les grands actionnaires français pour obtenir la démission de Messier.

C'est pour eux une première étape. Au-delà, ils veulent une restructuration et une partition du groupe, pour le désendetter avec des cessions et prédominer dans le contrôle des actifs média et communication. Le grand perdant pourrait être « Vivendi Environnement » sur lequel a été localisée la dette engendrée par le rachat d'USA Networks. Vivendi Universal, propriétaire à plus de 63 %, commence à s'en dessaisir pour se désendetter. L'objectif est celui d'une participation limitée à 42 %. Certes, derrière la CDC, sept établissements financiers français ont accepté de porter une partie du capital afin d'en maintenir le contrôle français… mais pendant six mois seulement.

Le premier placement des titres s'est fait à « prix bradé », mauvaise conjoncture boursière oblige, investisseurs britanniques et américains, notamment , saisissant l'aubaine. Or, Vivendi Environnement regroupe, entre autres, les activités de services aux collectivités locales (gestion de l'eau, traitement des déchets). Cela concerne 8 000 collectivités, 26 millions d'usagers et plus de la moitié des 95 800 salariés de Vivendi Universal en France. Les élus, on les comprend, sont particulièrement inquiets

d'un passage éventuel sous contrôle étranger de Vivendi Environnement.

Une telle trajectoire, liée à l'endettement massif et à la domination des marchés financiers, n'est pas spécifique à ce groupe. France-Télécom, depuis sa privatisation partielle, et Alcatel en connaissent une très analogue aussi. C'est la gestion libérale qui aboutit à ces énormes difficultés. La suraccumulation de capitaux, le surendettement éclatent face à l'insuffisance criante du développement des populations. Mais la capitulation sociale-libérale du gouvernement Jospin face au marché financier et l'illusion d'une « régulation » censée en corriger les « excès » portent aussi une lourde responsabilité.

Alors, que faire face à cette crise ? Faut-il, comme s'y apprête la droite, redoubler dans le sens de solutions de soutien public à l'hyper-libéralisme, régressives pour l'emploi, les prix et la qualité des services et faire consolider les pertes par l'Etat et les collectivités territoriales ? Ou peut-on rassembler dans les luttes pour amorcer tout autre chose, en tirant, pour une toute autre construction à gauche, les leçons de l'impasse dans laquelle conduit le social-libéralisme, et en exigeant de donner vraiment la priorité aux besoins des salariés et populations pour l'efficacité sociale ?



J2M.out !

En réalité, nous retrouvons, avec le dossier Vivendi, de grandes questions dont les communistes ont débattu lors de leur récente Conférence nationale : en liaison avec les problèmes du secteur public, la nécessité de mettre en cause la domination par le marché financier et la domination des Etats-Unis. Cette affaire montre combien aussi le domaine des média, de l'informationnel et de la communication, doit faire l'objet d'avancées nouvelles du contrôle social national et européen, face à l'hégémonie économique et culturelle américaine.

Dans l'immédiat, les comités d'entreprise vont pouvoir utiliser leur droit d'alerte pour obtenir plus d'informations. Car des plans se concoctent, des scénarios de partition se cherchent dans le secret des banques d'affaires avec les grands actionnaires et sous l'œil de l'Elysée. Tout cela doit être mis sur la table sans tarder et discuté, contesté au grand jour, au lieu de compter éventuellement sur les mois d'été pour placer les salariés, les élus devant un fait accompli. Un audit du groupe a été demandé par ses nouveaux dirigeants. Il faut exiger qu'il soit contradictoire. Et comme l'ont demandé les députés Alain Bocquet (PCF) et Henri Emmanuelli (PS), une mission d'information parlementaire sur l'affaire Vivendi aiderait beaucoup.

Mais il s'agit aussi d'utiliser le volet anti-licenciements de la loi de modernisation sociale. Celle-ci, en principe, rend obligatoire la réalisation par toute direction de société, d'une « *étude d'impact social et territorial* » pour « *tout projet de développement stratégique* (…) *susceptible d'affecter de façon importante les conditions d'emploi et de travail en son sein* » (article L 239-2 du Code du Commerce). De même, elle rend en principe obligatoire l'alerte immédiate, par les groupes donneurs d'ordre, des sous-traitants pour tout « *projet de restructuration et de compression des effectifs* » pouvant affecter leur « *volume d'activité ou d'emploi* » (article L 431-1-2 du Code du Travail).

Surtout, les Comités d'entreprise concernés peuvent désormais s'opposer et faire suspendre « *tout projet de restructuration et de compression des effectifs* » en faisant valoir des contre-propositions, avec appel à médiateur (article L 432-1 du Code du Travail). Ces dispositions légales nouvelles peuvent permettre non seulement d'anticiper, de gagner du temps, mais aussi, si l'on s'en saisit dans ce but, de fournir les bases indispensables pour un large travail de mobilisation des populations, des élus dans les bassins d'emploi et le pays afin d'obliger à d'autres choix.

On comprend pourquoi, à la demande du Medef, Monsieur Raffarin a annoncé, dans sa déclaration de politique générale au Parlement, son intention de modifier la loi de modernisation sociale. La riposte dans l'action, à partir de cas pratiques comme celui de Vivendi, pourrait l'en empêcher, voire ouvrir d'autres brèches, dans la mesure où cette loi demeure insuffisante. De même, Vivendi a bénéficié de fonds publics, que ce soit sous forme de subventions diverses ou d'exonérations fiscales et sociales (crédits d'impôt divers, exemptions de l'impôt sur les plus-values, taxe professionnelle…). Exigeons que la Commission nationale de contrôle de l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises instituée par la loi Hue, se saisisse en urgence de ce dossier, elle qui a compétence, par l'article premier de la loi, sur tous les types d'aide publique aux entreprises.

La question de la responsabilité sociale et nationale de ces grands groupes se pose avec d'autant plus de force que des secteurs stratégiques pour la vie et l'avenir de la France et de l'Europe sont en jeu (eau, média, culture, technologies informationnelles…). Comme c'est déjà le cas pour la distribution de l'eau en France, tous ces secteurs ne devraient-ils pas relever d'une véritable logique de service public ?

Mais, bien plus, le service public ne devrait-il pas, de nos jours, sécuriser l'emploi et la formation de ses salariés pour sécuriser non seulement l'égalité d'accès et de tarification sur tout le territoire mais aussi la qualité des services offerts ?

A cette fin, comme on le voit dans la gestion de l'eau, la mission de service public ne peut être concédée à des entreprises qui ne visent que la rentabilité financière. Un simple soutien étatique, pour consolider les pertes, n'est certainement pas la bonne réponse à ces défis. N'a-t-on pas déjà assez donné en 1982 ?

Par contre, la réduction de dettes et la mobilisation, jusqu'à une autre orientation de la BCE, d'un nouveau crédit bancaire sélectif, à taux abaissé, pour l'emploi et la formation, la recherche, faisant refluer le besoin d'appel au marché financier devrait pouvoir s'accompagner d'une véritable appropriation sociale de ces entreprises : une prise de contrôle public et, en direction d'un nouveau type de nationalisation, des contreparties effectives exigées dans la gestion.

On viserait à imposer d'autres buts que la rentabilité financière ; des pouvoirs d'intervention seraient accordés aux salariés pour changer ces gestions ; une nouvelle politique de coopération européenne et mondiale serait engagée en concertation. ■

Vers un démembrement du groupe Vivendi ?

Les frais financiers supportés par Vivendi Universal sont colossaux 700 millions d'euros pour 2002, alors que le« cash flow opérationnel » (1) n'est que de un milliard d'euros. Après impôt, le cash-flow est négatif. Et cela dans un contexte où, pression des marchés financiers aidant, la Société aura eu à débourser 1,05 milliard d'euros de dividendes en mai dernier au titre de l'exercice 2001.

Cette situation financière extrêmement précaire a fait craindre la crise de liquidité, alors même que la société avait à faire face au remboursement d'importantes lignes de crédit.

Après un bras de fer avec les banques, elle a obtenu un premier refinancement d'un milliard de dollars de ligne de crédits accordé par un pool bancaire constitué de la BNP-Paribas, Société Générale, Deutche Bank, Crédit Lyonnais, Citigroup et Crédit Suisse First Boston. A l'heure où nous mettions sous presse un second accord était recherché pour faire face aux échéances de juillet portant sur 2,5 à 3 milliards d'euros afin de pouvoir tenir jusqu'à la rentrée.

La confrontation avec les banques compte pour beaucoup dans l'évolution des rapports de force qui président à l'élaboration et aux choix des scénarios de restructuration ou de partition susceptibles de répondre aux défis de l'endettement accumulé.

Les banques les plus engagées sur Vivendi Universal sont la Société Générale, BNP-Paribas et Deutche Bank. Les deux premières supportent, chacune, un milliard de dollars d'engagements au minimum, mais certaines estimations plus officieuses les chiffrent à 5 milliards de dollars environ (*le Monde* du 3 juillet 2002).

Bien sûr, face à ces dettes il y a des actifs considérables. La solvabilité n'est pas en cause.

Mais, pour réaliser la valeur de ces actifs, des cessions pourraient être nécessaires. Cela pourrait concerner y compris un actif stratégique du groupe.

Cégétel, le pôle télécommunication et véritable « machine à cash » du groupe avec sa filiale de téléphonie mobile SFR, était en ligne de mire.

Le britanniques Vodaphone rêve de mettre la main dessus, ce qui lui permettrait de faire une irruption puissante sur le marché français et d'en découdre avec Orange (France Télécom).

La SNCF, cependant, bloque pour l'heure, cette issue. L'entreprise publique ferroviaire française se partage, en effet, avec Cégétel la société Télécom Développement (TD) qui possède le réseau utilisé par SFR et Cégétel.

L'enjeu du contrôle de ce réseau est tout à fait considérable pour l'aménagement du territoire. Cela concerne particulièrement les élus locaux.

Outre Cégétel on pense aussi, bien sûr, à Canal +, le contrôle de ce groupe revêtant une importance décisive pour la production cinématographique française.

Pendant longtemps, en effet, Canal + à préacheté près de 80% de la production française. Certes, cette proportion a fortement diminué depuis la fusion de Vivendi et Canal + avec Universal, faisant s'associer l'entreprise gérée par J.M. Messier avec une major de « l'entertainment » basée aux États-Unis. Cependant, Canal + a participé au financement de 100 films sur 204 l'an dernier en France. De plus, le catalogue cinématographique français détenu par Canal + est constitué de près de 5000 films.

Reste le pôle édition ou un actif américain.

C'est Jean-René Fourtou, jusqu'alors vice-président d'Avantis et grand prêtre de la privatisation de Rhône-Poulenc, qui réfléchit désormais au choix du scénario. Il a en effet remplacé J.M. Messier à la tête de Vivendi, sous la pression notamment de l'ancien patron d'Axa, l'expert en américanisation et croissance financière, Claude Bébéar.

Un scénario de partition aurait, dit-on, la préférence de ces nouveaux acteurs.

On détacherait du groupe les avoirs américains dans le cinéma et la musique, ainsi que les éditions françaises et américaines. Cet ensemble pourrait alors être repris par des investisseurs autour de la famille Bronfman.

Ce scénario conviendrait aussi, sans doute, au PDG des actifs audiovisuels du groupe USA-Networks (« Vivendi Universal Entertainment ») qui contrôle trois quarts des droits de vote.

Bary Diller – c'est son nom - possède en propre 1,5 % du capital de « Vivendi Universal entertainment » pour la gestion de laquelle il a obtenu de J. M. Messier une totale liberté d'action. Et il est aussi demeuré maître de toutes les activités de commerce électronique de USA-Networks (Home Shopping Networks, Ticket master, Expedia…).
Dans ce schéma, Canal + serait cédé à des investisseurs français, ce qui désigne Lagardère ou Bouygues. Mais rien n'est assuré.

1. Excédent brut d'exploitation – (Investissement + Besoins en Fonds de roulement + frais de siège)